Coll
FRC
5518

COPIE

De la Lettre écrite à MM. les Députés du Département de la Meurthe, à l'Assemblée Nationale, par les Membres du Directoire de ce Département.

Procès-Verbal, N°. 401.

M & W 10034

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

COPIE

De la Lettre écrite à MM. les Députés du Département de la Meurthe, à l'Assemblée Nationale, par les Membres du Directoire de ce Département.

A Nancy le premier Septembre 1790.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale.

MESSIEURS,

APRÈS les troubles & les malheurs dont notre Ville vient d'être le théâtre, nous saisissons le premier instant que nous laisse le retour de la paix & de l'ordre, pour rendre compte à nos Législateurs des principaux faits qui se sont passés, & de la conduite du Directoire. L'Assemblée Nationale y verra quelquefois une marche irrégulière en apparence, mais que les circonstances ont forcée & qu'elle trouvera légitime, puisque c'étoit le seul moyen de préserver notre Cité des derniers malheurs. L'impossibilité de trouver des couriers particuliers qui auroient eu tout à craindre en se chargeant de nos lettres; de se servir même de la voie ordinaire de la Poste dont les

paquets étoient ouverts, & les lettres décachetées par des hommes armés, nous a empêchés d'instruire journellement comme nous aurions voulu le faire, l'Assemblée Nationale, de notre affreuse situation.

Les Régimens, en garnison dans cette Ville, n'étoient rentrés dans l'ordre qu'en apparence; & leur souscription au Décret du 16 Août n'avoit pour objet que de se soustraire aux peines portées par cette Loi, contre ceux qui refuseroient de se soumettre.

Le Régiment Suisse de Chateauvieux fut celui qui donna le premier l'exemple de la rébellion. M. de Malseigne, Officier-Général délégué pour l'audition des comptes du Régiment, fut arrêté dans les Casernes, poursuivi & menacé par des Soldats Suisses contre lesquels il fut obligé de se défendre, assailli chez M. de Noue où il s'étoit réfugié, conduit enfin à la Municipalité sous une forte escorte, pour le soustraire à la vengeance des Suisses, dont il ne vouloit allouer que les demandes qui lui paroissoient ou justes, ou incontestables.

Alors se renouvela la coalition entre les trois Régimens de la garnison, pour se soutenir dans leurs prétentions respectives. Ils soupçonnèrent qu'on alloit employer, en exécution du Décret du 16, la force pour les réduire à l'obéissance, & ils croyoient que M. de de Malseigne & peut être aussi M. de Noue seroient chargés de l'expédition.

Aussi-tôt fut formé le projet de se saisir de ces deux Chefs militaires. M. de Noue fut arrêté à la Pépiniére, où des Officiers du Régiment du Roi s'armèrent inutilement pour sa défense, & furent blessés sans avoir blessé, dit-on, aucun Citoyen.

M. de Malseigne instruit à tems, ou peut-être chargé des ordres de M. de Bouillé, partit pour Lunéville. Des Cavaliers de Mestre-de-Camp l'y poursuivirent le sabre à la main, les Carabiniers avertis vinrent à sa rencontre; il s'engagea un

combat entr'eux & Meſtre-de-Camp, qui y eurent des hommes de tués; le détachement repouſſé vient rendre compte de ce fait aux Régimens qui étoient ſur la place. La garniſon partit auſſitôt pour tirer vengeance des Carabiniers.

Ce moment eût été favorable pour ſe rendre maître de la Ville, & la ſouſtraire à la tyrannie de la Garniſon, ſi une nombreuſe Garde-Citoyenne de la Ville & du Département n'eût été abuſée par les Régimens ſur l'objet de l'expédition Militaire qui ſe préparoit & qu'on lui avoit annoncée être un projet de Contre-révolution; & ces Gardes Nationales raſſemblées, trois jours avant le tems fixé par la réquiſition du Département, par l'imprudence ou de M. de Malſeigne ou de M. Deſmotte Aide-de-Camp de M. de la Fayette, livrées pendant ce tems aux ſuggeſtions des ſoldats, à celles de quelques Gardes Nationales de Nancy, qui profitoient de l'inſurrection & qui l'excitoient, s'étoient en partie réunies aux Soldats rébelles, les avoient ſuivis à Lunéville, où l'on dit même que trois d'entr'eux furent tués en combattant par erreur ou de propos délibéré, contre le Décret de l'Aſſemblée Nationale.

Ce qui affligea le Directoire, ce fut de voir les Officiers de la garniſon forcés de marcher à la tête de ces Soldats rébelles, & ſi non de combattre, du moins de reſter expoſés aux coups des Carabiniers, que leur prudence & leur ſageſſe, en modérant des hommes écumans de colére & de rage, parvinrent cependant à diminuer pour leurs Soldats.

Il y eut des Cavaliers de Meſtre-de-Camp tués & bleſſés, ſept Carabiniers tués, ſuivant un rapport de M. de Courtivron un de leurs Chefs, entr'autres un Adjudant aſſaſſiné d'un coup de piſtolet par un Cavalier de Meſtre-de-Camp, au moment où ce Sous-Officier embraſſoit à la porte de la Municipalité, un Soldat du Régiment du Roi, de ſa connoiſſance.

La paix ſembla ſe déterminer par une convention entre les

Carabiniers & les autres Corps, de rendre M. de Malseigne à la Garnison de Nancy, qui vouloit qu'on ramenât cet Officier-Général dans cette Ville ; mais au moment où cette paix paroissoit conclue, le combat recommença par des circonstances dont nous ne sommes pas bien instruits. C'est sur-tout dans ce moment que les Carabiniers perdirent les hommes qu'ils eurent de tués.

La Garnison de Nancy, de retour dans les quartiers, avoit laissé quelques hommes à Lunéville. Ils s'abouchèrent avec les Carabiniers, & il est à craindre qu'ils n'eussent répandu dans ce Corps jusqu'alors intact, & qui en avoit été récompensé par l'Assemblée Nationale, les germes de perversité & de corruption qui étoient dans le sein des trois Régiments de Nancy.

Quoi qu'il en soit, le lendemain les Carabiniers & les trois Régimens furent amis. Les Carabiniers emmenant avec eux M. de Malseigne, prisonnier, se présentèrent à Nancy, pour cimenter leur union. Le Directoire qui craignoit de la part de ceux-ci, ou des projets de vengeance, ou qu'ils ne vinssent respirer l'air de la contagion, ou que M. de Malseigne, qu'ils venoient livrer, ne fût victime d'une populace qui demandoit à grands cris sa mort, leur fit d'abord défense d'outre-passer la station, qui leur avoit été indiquée par M. de Bouillé, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu de nouveaux ordres ; mais bientôt ayant la main forcée par la violence & les menaces de la garnison, on fut obligé de permettre à l'avant-garde d'entrer à Nancy, après qu'elle auroit assuré qu'elle n'y venoit qu'avec des dispositions pacifiques. Les Chefs des Carabiniers profitèrent de la première délibération du Directoire pour ramener le reste du Corps à Lunéville, & sauver au moins cette partie du danger moral de séjourner un moment dans cette Ville.

M. de Malseigne, qui devoit être déposé à la Municipalité, fut conduit aux Casernes du régiment du Roi, où, malgré la

parole des Corps de ne point attenter à ſa vie, le Directoire fut inſtruit qu'on délibéroit de le pendre; il ſe diſpoſoit à requérir l'élargiſſement, qu'il n'eût point obtenu, de cet Officier général, & à ſe tranſporter aux Caſernes, lorſqu'il apprit que des avis plus modérés avoient enfin déterminé de le conduire à la Conciergerie du Palais, où environné de ſatellites en fureur, tant des Régimens que de la Garde Nationale, ſa vie n'étoit guères plus en ſûreté.

A ce moment commença l'inquiétude de la Garniſon ſur l'approche de l'Armée de M. de Bouillé, deſtinée à la réduire.

Des Députés des trois Régimens forcèrent le Directoire à leur donner une atteſtation que ce n'étoit point par ſes ordres que cette Armée s'approchoit; bientôt, & avec des menaces d'arrêter, & la Municipalité, & le Directoire, ils le contraignirent d'envoyer des Gardes Citoyens ſur les routes par où devoient arriver ces Troupes, pour les ſommer de ſe retirer, & de demeurer dans les ſtations qui leur avoient été indiquées, & de manière à ce que la tranquillité de la Ville ne pût être troublée. On fut forcé de même de députer un Membre du Directoire & de la Municipalité, à M. de Bouillé, pour l'inviter à retirer ſes Troupes, & dans le fait, pour l'inſtruire des démarches irrégulières auxquelles le Directoire avoit été contraint, & qui pouvoient déconcerter ou nuire aux meſures priſes par ce Général, pour remplir la plus néceſſaire des miſſions.

L'effervescence de la Garniſon ne faiſant que s'accroître, & la première députation n'ayant point réuſſi près de M. de Bouillé, il lui en fut envoyé une ſeconde pour le même objet; & encore pour qu'il fût inſtruit des obſtacles qu'il éprouveroit, des malheurs indiſpenſables qui réſulteroient de ſon expédition, & afin que ce Général connût bien l'état des choſes & la diſpoſition des eſprits.

Ces obſtacles naiſſoient du pillage des Arſenaux, qui avoient

fourni des armes aux Citoyens les plus dangereux ; du pillage du magasin à poudre ; de la réunion aux Soldats de la classe indigente & égarée de la Garde Nationale de la Ville, que les Chefs & les bons Citoyens n'avoient pu ramener ; du malheur d'avoir à combattre contre les Officiers mêmes des Corps que les Soldats forçoient de marcher ; du danger que courroient MM. de Malseigne & de Noue, menacés d'être égorgés au premier coup de fusil. Ces considérations n'effrayerent point le Commandant-Général, la nécessité de rétablir la discipline Militaire, qui alloit périr sans retour, de profiter de la disposition des Troupes qu'il avoit animées de son énergie, & du desir de se sacrifier pour l'exécution du Décret de l'Assemblée Nationale, de leur indignation contre des Troupes qui (si l'on en excepte les Suisses) montrerent dans leur rébellion plus d'esprit de désordre, plus de fureur que de bravoure & de courage. Ces motifs parurent à M. de Bouillé supérieurs au ménagement particulier, il ne fut touché que du desir préférable de sauver la patrie en péril imminent, & de ne point donner aux Troupes le spectacle de tant de forces rassemblées inutilement contre des rébelles qui refusoient de rentrer dans l'ordre, & qui n'en seroient devenus que plus redoutables, si on avoit eu l'air de les craindre & de reculer.

Enfin, le 31 Août fut le jour de l'expédition. Le mécontentement de la garnison, contre le Directoire, étoit à son comble. Dès le matin ils le forcèrent d'appeler au secours de leur insurrection les Carabiniers ; le Département s'y refusa ; mais la Municipalité ayant été contrainte de lui en faire la réquisition, il envoya, après trois députations menaçantes, cette demande au Commandant de la Ville pour y statuer. L'Ordonnance du Commandant fut telle, ou du moins l'esprit en fut si bien saisi par les Chefs des Carabiniers qu'il n'en vint (à ce qu'on nous assure) qu'un petit nombre, & nous ignorons s'ils ont soutenu la querelle de la Garnison.

Le Directoire, assailli de Députations nouvelles, fut forcé de se rendre par Députés au Quartier du Régiment du Roi, avec des Membres de la Municipalité. Là on proposa aux Soldats de nouveaux moyens de conciliation ; les Soldats y répondirent avec le ton de gens disposés à une ferme résistance, avec des injures contre le Directoire, qu'ils accusoient de trahison. Enfin, une troisième Députation du Directoire, de la Municipalité, & de quatre Soldats de chaque Corps, fût arrêtée pour recevoir ses dernières propositions ; le Directoire espéroit aussi que les Soldats Députés, effrayés à l'aspect des forces préparées contre eux, disposeroient plus facilement leurs Corps à rentrer dans l'ordre, & à perdre l'espoir du succès de leur résistance.

Ces moyens ne réussirent point. Les propositions de M. de Bouillé étoient qu'on rendît M. de Noue & M. de Malseigne, qu'on lui livrât quatre des principaux rébelles par Régiment, pour les faire juger par l'Assemblée Nationale ; que la Garnison sortît des portes sans armes, & pour se soumettre.

Ces propositions ne furent point acceptées en leur entier ; on consentit seulement de rendre, & on rendît en effet M de Malseigne & de Noue. Le Général s'avança avec son armée. Ses Soldats ne tirèrent point les premiers. Les Officiers des Régimens rébelles modérèrent leurs Troupes tant qu'ils purent ; un d'eux, M. Des Illes, Officier des Chasseurs du Régiment du Roi, se mit sur l'embouchure d'un canon, pour empêcher le signal du carnage. On ne l'écouta point ; menacé de la mort, il disoit à ceux qui le couchoient en joue, qu'ils pouvoient tirer, mais qu'il resteroit à cette place ; il y reçut au même instant quatre coups de fusil, qui, heureusement ne sont pas mortels. Le combat s'engagea entre les Soldats rébelles, & les Soldats qui se dévouoient pour la Loi ; il fut sanglant. D'autres traîtres se retirèrent dans leurs maisons pour tirer par leurs fenêtres ; la plupart des tués le furent par ces

lâches ennemis de la Loi, les dernières horreurs se sont commises sur les cadavres ; on achevoit ceux qui n'avoient pas succombé sous le premier coup ; nous ignorons encore le nombre des glorieuses victimes de leur amour pour la Patrie, leurs dignes camarades ont saisi le premier moment de la victoire, pour annoncer devant les maisons mêmes où les plus grands excès de cruauté s'étoient commis, leurs dispositions généreuses. Citoyens, crioient-ils à ceux dont les fenêtres étoient fermées, ouvrez vos fenêtres, reconnoissez vos amis, c'est pour vous que nous sommes venus, c'est contre une Garnison désobéissante à la Loi, qui menaçoit votre sûreté, qui vous forçoit à vous exiler de vos foyers ! Le calme & la tranquillité ont été aussi-tôt rétablies, & l'espoir renaît dans le cœur des Habitans.

La conduite de notre Garde citoyenne est ce qui nous afflige ; les scélérats, qui avoient pillé les arsenaux, s'y étoient réunis ; & des compagnies de 78 hommes se sont trouvées être de 250. Ces mal-intentionnés ont empêché les autres d'agir, ni les exhortations des Chefs, du Commandant sur-tout, qui a failli être la victime de son zèle, ni celles des amis de la Loi, qui ont couru les mêmes dangers, & qui formoient le plus grand nombre des anciennes Compagnies, n'ont pu changer les dispositions de ces hommes barbares : & le Directoire a reçu des plaintes & des dénonciations amères de différens Commandans des Gardes Nationales étrangères à cette Ville, qui l'ont invité de venger, par des informations, & par la punition des coupables, l'honneur des Gardes Nationales du Département. La Garde Nationale de Metz a fait des prodiges de valeur : & plusieurs Citoyens, quelques-uns pères de famille, sont, dit-on, restés sur la place.

M. de Bouillé, devenu maître de la Ville, a fait sortir dans la nuit même l'ancienne Garnison, il n'est resté que les prisonniers.

Tels ſont, Meſſieurs, les faits dont nous nous empreſſons d'inſtruire l'Aſſemblée Nationale. Nous eſpérons, au moyen de réformes néceſſaires jouir enfin de quelque tranquilité. Depuis que le Directoire exiſte, nous ſommes dans des agitations & des dangers continuels, bien contraires à l'expédition des affaires, & à la marche rapide que nous voudrions donner à la Conſtitution.

Nous deſirons, Meſſieurs, que nos démarches aient mérité votre approbation. Nous les avons calquées ſur les circonſtances; nous avons cherché à ſortir des difficultés ſucceſſives qui ſe préſentoient, en aſſurant l'exécution de la Loi, & en nous occupant des moyens de garantir le ſuccès d'une entrepriſe que nous regardions comme attaché à celui de la Conſtitution.

Nous avons l'honneur d'être avec un reſpectueux attachement.

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs, les Membres du Directoire du Département de la Meurthe.

Signés COLLENEL, Préſident, BRELOU, Secrétaire-Greffier.

N. B. On n'imprime pas la Lettre de MM. les Adminiſtrateurs à M. le Miniſtre de la Guerre, parce qu'elle eſt mot pour mot la même que celle ci-deſſus.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLEE NATIONALE, rue du Foin-Saint-Jacques, N° 31.

672